

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze le vingt six novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Karine MALLEVILLE, Bernard MAGES, Jean-Claude SAVIGNAC, Frédéric SEMPER, Annick IGLESIAS, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Boris CHRISMANT, Christopher BALDWIN, Geneviève LEGRAND (pouvoir à M. MAGES), Sandrine CROS.

Convocation du 13 novembre 2015.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu de la séance du 20 octobre 2015 :

Les informations citées n'étant pas fiables, le paragraphe VI-10 est supprimé à la demande de M. HEBRARD.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Admission en non valeurs :

Mme le Maire informe l'Assemblée que la Trésorerie souhaite passer en non valeurs les sommes suivantes :

-3 033,28 €, loyers non réglés par Mme TORDELLA (née ROUQUET) sur les exercices 2009 et 2010

-0,03 €, non réglés par l'imprimerie ROBERT depuis 2012.

Si le Conseil Municipal n'est pas opposé à l'admission en non valeurs de la somme de 0,03 €, il refuse à l'unanimité d'admettre en non valeurs les impayés de loyers.

Délibération reçue à la Préfecture le 31 décembre 2015.

III-Vente terrain au lotissement :

M. et Mme HUDEBINE souhaitent acquérir la parcelle E 825 (1 464 m²) correspondant au lot n° 9 du lotissement communal dénommé « Les Hameaux de la Mayounelle ». Le prix du m² reste fixé à 18 € H.T., auquel s'ajoute la TVA à 20%. Maître REGA a transmis le projet de compromis de vente et sollicite une délibération. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette vente.

Délibération reçue à la Préfecture le 29 décembre 2015.

IV-Adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Mme le Maire donne lecture de la délibération. Elle présente la décision de M. le Préfet de Tarn-et-Garonne en ce qui concerne notre territoire.

« La Communauté de Communes Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron (Q.R.G.A.) bénéficie de la dérogation prévue par la loi Notre qui concerne les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) dont la densité démographique est inférieure à 30% de la densité moyenne nationale soit 31 hab/km². Elle présente en effet, une densité de 17 hab/km².

Profondément rural, ce territoire a su s'organiser pour valoriser ses atouts et en tirer profit (PLU intercommunal, convention de massif). Il est membre du PETR Midi-Quercy (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural).

La Communauté de Communes Q.R.G.A. peut donc se maintenir dans sa configuration actuelle. »

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, approuve unanimement la décision de M. le Préfet de Tarn-et-Garonne.

Délibération reçue à la Préfecture le 08 janvier 2016.

V-Convention Orange :

La société Orange nous a adressé le projet de convention pour l'antenne relais. Le montant annuel du loyer serait de 2 600 € avec une augmentation annuelle de 1,5%. Orange refuse de nous verser la part SAUR qui était d'environ 3 000 € par an.

Mme le Maire rappelle que la proposition de la société FPS est toujours d'actualité :

- soit location sur 12 ans pour 4 000 € par an
- soit achat du terrain pour 35 000 €
- soit usufruit sur 30 ans pour 30 000 €.

Mme le Maire souhaite négocier avec Orange afin d'obtenir un loyer de 3 000 € par an. Le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération reçue à la Préfecture le 08 décembre 2015.

VI-Tarn-et-Garonne Habitat :

Tarn-et-Garonne Habitat serait intéressé pour bâtir 3 logements sociaux sur le lot 15 au lotissement de la Mayounelle. La Commune signerait un bail emphytéotique avec Tarn-et-Garonne Habitat.

Mme IGLESIAS signale que le lotissement n'est pas prévu pour des logements sociaux, il existe un règlement précis. Chaque parcelle est prévue pour la construction d'une seule habitation. De plus, dans les logements sociaux déjà existants, un pavillon est vacant depuis plusieurs mois.

Mme le Maire précise que Tarn-et-Garonne Habitat devra respecter le règlement du lotissement, mais il est toujours possible de construire un bâtiment pour y installer 3 familles.

Mme MALLEVILLE aimerait qu'ils présentent des plans des constructions afin de se faire une idée plus précise.

VII-Délibération dossier Ad'AP :

Pour le dossier accessibilité, nous n'avons pas besoin de demander une prorogation. Nous avons établi un agenda sur 3 ans pour réaliser l'accessibilité de la Mairie et de l'Escale Guépienne. Le coût des travaux est estimé à 165 000 € H.T.

Mme le Maire détaille le programme de l'agenda :

- Année 1 : étude pour la Mairie et réalisation des travaux à l'Escale (création chambre handicapés et accès par plan incliné)
- Année 2 : demande de subventions pour la Mairie
- Année 3 : réalisation des travaux pour la Mairie (monte charge ou ascenseur et ouverture d'une porte adaptée).

Mme le Maire demande à M. GARRIGUES d'étudier le projet d'accessibilité de la Mairie.

L'agenda est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibération reçue à la Préfecture le 31 décembre 2015.

VIII-Décision modificative budget assainissement :

Les crédits prévisionnels au chapitre 011 sont insuffisants. Des crédits vont être transférés des autres chapitres (014, 65, 66 et 67) vers le 011 pour un montant de 5 517,88 €. Le Conseil Municipal adopte cette décision modificative à l'unanimité.

Délibération reçue à la Préfecture le 27 novembre 2015.

IX-Questions diverses :

IX-1-Marché de Noël :

L'Association des Parents d'Elèves (APE) a prévu une animation pour le marché de Noël. Un groupe d'échassiers jongleurs viendrait pour un coût de 700 €. La Commune verserait une subvention de 400 € à l'APE. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Délibération reçue à la Préfecture le

IX-2-Tenue du bureau de vote :

Mme le Maire rappelle qu'il faut établir la tenue du bureau de vote pour les deux tours des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015. Un exemplaire du tableau sera adressé à chaque conseiller.

IX-3-Transfert de la compétence tourisme :

Mme le Maire et Mme ROUMIGUIERES ont assisté à une réunion à la Communauté de Communes car le transfert de la compétence tourisme va devenir obligatoire. M. MASSAT est dubitatif quant à la capacité des communes à avoir un objectif commun. Mme le Maire a adressé un courrier à la Communauté de Communes dont elle donne lecture au Conseil Municipal.

IX-4-Médecine du Travail :

Nous devons signer un avenant à la convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne. Le forfait annuel de 130 € par collectivité de 10 agents et plus est supprimé, le forfait annuel par agent passe de 33 € à 47 €. Le Conseil adopte cet avenant à l'unanimité des présents .

Délibération reçue à la Préfecture le 31 décembre 2015.

IX-5-Recensement :

Notre commune doit effectuer le recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2016. Mme Martine PETIT s'est proposée et a été retenue, nous avons lancé un appel à candidatures pour recruter un deuxième agent recenseur. Nous avons reçu 4 propositions. Le Conseil Municipal décide de retenir la candidature de Mme Josette GARRIGUES.

Délibération reçue à la Préfecture le 17 décembre 2015.

IX-6-Ancien Petit Casino :

Un projet est à l'étude pour installer l'Office de Tourisme et un télécentre pour télétravailleurs au rez-de-chaussée et un hôtel d'entreprises à l'étage.

IX-7-Lenga Viva :

L'association Lenga Viva souhaite recruter un emploi aidé (CAE) et nous demande si nous voulons participer.

L'année prochaine, Céline CASTELNAU fera moins d'heures car elle sera employée par la Communauté de Communes. De plus, il faudrait une personne à la Médiathèque, un emploi partagé avec l'association Lenga Viva résoudrait notre problème de manque de bénévoles.

IX-8-Eclairage public :

Mme MALLEVILLE demande quand sera installé l'éclairage public à Bacou. Mme le Maire signale que les travaux ont commencé, les marquages au sol ont été effectués.

Elle informe aussi l'Assemblée qu'ERDF va réaliser une étude pour enterrer la ligne haute tension qui va de Clair Vallon jusqu'à Lez.

IX-9-Fleuriste :

Une personne souhaiterait s'installer à Laguépie, elle cherche un local.

Séance levée à 22 heures 35.